Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 29 octobre 2024

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 29 octobre 2024, à 20 heures sous la présidence de Jean-Claude DARLET, maire.

Présents : M. Jean-Claude DARLET, Mme Céline LANTHEAUME, M. Fabrice PRUNELLE, M. Laurent RICHARD, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, Mme Valérie BELLIER, Mme Isabelle FREIXAS, M. Frédéric JACQUET, M. Cédrick GARDON, M. Etienne PETITJEAN, M. Jean-Pierre ROSE, Mme Emilie THOBIE.
Absent : M. Bertrand REY, M. Jérôme BATAILLER.
Un pouvoir de Mme Annie GUEFFIER à Mme Céline LANTHEAUME
Secrétaire : Mme Céline LANTHEAUME.

L'ordre du jour était le suivant :

- Délibération : contrat renouvellement prévoyance CDG38
- Délibération : accès déchetterie (voir PJ)
- Délibération : RODP ENEDIS suite nouveau décret n°2023-797 du 18 août 2023 a modifié certaines dispositions concernant le calcul des RODP, le plafond de la RODP provisoire passe à 20 % du plafond de la RODP permanente (VS 10 % auparavant)
- Délibération : bénévoles garderies
- Délibération : boucles cyclotourisme
- Délibération : CAO choix bureau d'études phase 1
- Décision Municipale cpt 231 → cpt 2131 : 15 000€

Le compte rendu de la séance du 27 août 2024 a été adopté à l'unanimité.

1) Contrat renouvellement prévoyance CDG38

La participation financière devient obligatoire à partir du 01/01/2025 pour toutes les collectivités locales.
Jusqu'à maintenant la commune participait financièrement au prorata des revenus des agents bénéficiaires de la prévoyance.

Le Maire indique aux membres du conseil présent de l'obligation de participation à hauteur minimum de 7€ mensuel, le CDG recommande une participation à 26€.
Le Maire propose de voter une participation à 16€ pour chaque agent, en appliquant un montant fixe pour tous les agents, cela limite les recalcules à chaque changement de situation professionnelle.

A l'unanimité, les membres présents du conseil municipal votent la participation forfaitaire de 16€ mensuel par agent pour le contrat de prévoyance.

Le Maire indique qu'il va falloir se pencher sur la mutuelle employeur qui va devenir obligatoire à compter du 01/01/2025, soit proposer une mutuelle employeur, c'est-à-dire lancer des consultations ou alors réfléchir à une participation financière mensuelle par agent.

Il faudrait prendre contact avec la Région qui a mis en place une mutuelle pour tous.

2) Convention d'accès des collectivités et associations aux déchetteries communales

La convention d'accès aux déchetteries intercommunales arrive à son terme.
Il faut donc renouveler cette convention afin de permettre aux agents communaux d'aller vider les déchets de travaux et végétaux.
La nouvelle convention prendrait effet au 01/01/2025 pour une durée de 2ans, jusqu'au 31/12/2027.

A l'unanimité, les membres du conseil votent la reconduction de la convention d'accès aux déchetteries intercommunales.

3) RODP Enedis

Chaque année, la commune perçoit une redevance de la part d'ENEDIS.
Un nouveau décret est paru le 18/08/2023 modifiant le plafond de cette redevance, il est donc nécessaire pour la commune de délibérer pour prendre en compte des nouveaux plafonds.

A l'unanimité, les membres présents du conseil municipal votent d'appliquer les nouveaux plafonds de la redevance d'occupation du domaine public.

4) Convention d'adhésion au système de cartographie avec TE38

TE38 propose un système de cartographie du réseau électrique de la commune suite au recensement du réseau qui a été fait en septembre/octobre 2024.
Ce système permet d'avoir accès à tous les points lumineux de la commune et de signaler une panne qui sera traitée directement par TE38.
Ce système permet aussi d'avoir une actualisation de notre réseau très régulière.

A l'unanimité, les membres du conseil votent la signature de la convention au système cartographie de TE38.

5) Convention de bénévolat pour les accueils périscolaires et la bibliothèque municipale

Durant l'année scolaire 2023-2024, les agents travaillant à l'école ont mis en avant le besoin d'avoir un renfort de personnel sur le temps essentiellement de la garderie du soir. La fréquentation de la garderie du soir étant plus importantes certains soirs, et la présence de certains enfants avec des besoins spécifiques nécessitait un encadrement plus important.
Il a donc été fait appel à des bénévoles de la commune pour venir grossir l'équipe d'encadrement de la garderie du soir. Ces bénévoles pourraient aussi être appelés à renforcer l'équipe si nécessaire sur le temps de garderie du matin et le temps de cantine.

Afin de régulariser la situation, sécuriser et officialiser les choses, il a été décidé de mettre en place une convention de bénévolat dans le cadre des accueils périscolaires afin de couvrir les bénévoles et la commune sur ces temps.

Il faut savoir aussi qu'une bibliothèque municipale est mise en place depuis plusieurs années, et celle-ci est tenu par des bénévoles. Il est donc nécessaire aussi de régulariser la situation et de mettre en place aussi une convention de bénévolat pour la bibliothèque municipale.

Il est donc demandé aux membres présents du conseil municipal de voter pour la mise en place de ces convention de bénévolat au sein des accueils communaux.

A l'unanimité, les membres présents du conseil municipal votent pour la mise en place des conventions.

6) Convention de mise en place d'une boucle cyclotouriste passant par Saint-bonnet-de-Chavagne et géré par le Département de l'Isère

Bertrand REY avait la charge de ce dossier avec le département afin de promouvoir au mieux la commune. Celui-ci a pris contact à plusieurs reprise la personne en charge de ce dossier au département afin de rediscuter du tracé proposé et voir s'il n'était pas possible d'optimiser un peu plus son passage sur la commune.
Malheureusement, il est compliqué de modifier la boucle prévue pour notre commune.
Il est donc proposé de signer la convention avec le département dans laquelle nous autorisons le département à sécuriser les lieux où passera cette boucle, à mettre en place la signalétique nécessaire sur les voies publiques communales chavanaise.

A l'unanimité, les membres présents du conseil municipal votent pour la signature de cette convention.

7) CAO : choix des 3 bureaux d'études lors de la 1ère phase de candidature

Le maire rappelle aux conseillers municipaux la démarche de marché public qui a été lancé pour un diagnostic du château de l'Arthaudière.
5 entreprises ont déposé des dossiers, 3 ont été retenus pour la 2ème phase. Une visite du château a été organisée avec les 3 entreprises retenues afin qu'ils puissent s'imprégner du cadre et avoir le même niveau d'information pour faire une proposition de diagnostic et d'évaluation des travaux possibles.

Les 3 entreprises retenues : Archipat, AAvalence et Architecture et Héritage.
Ces 3 bureaux d'études doivent déposer leurs offres le 18/11/2024 avant 17h00 dernier délai. Elles seront reçues en entretien pour présenter leur projet le 22/11/2024 à la mairie, les unes à la suite des autres.

8) DM 1

À la suite des différents investissements entrepris sur cette année, dont l'achat du camion par forcément prévu, il est nécessaire de faire une décision modificative afin de permettre à la commune de finir de payer l'ensemble des factures d'investissements qui reste à venir.
Compte 231 : -15 000€ (immobilisation en cours) → Compte 2131 : +15 000€ (immobilisation corporelle)

Vote à l'unanimité des membres présents.

9) Questions diverses

Les Amis de l'Arthaudière ont organisé leur journée du nettoyage.
Le champ situé en dessous des écuries ainsi que les écuries ont été libérées par la personne qui en avait la jouissance depuis plusieurs années. Il va être maintenant possible de réfléchir à une autre utilisation de ces espaces.
Il serait bien de réfléchir à cet endroit de mettre en place une borne de recharge électrique pour vélo et un borne pour les camping-cars.
Il serait intéressant de proposer de racheter une parcelle de Jérôme DIDIER qui est aux abords du château
Le dernier chantier mené par l'UMV n'a pas pu être réalisé en septembre, il est reporté à 2025.

Inauguration du réseau de chaleur le vendredi 29/11/2024 à 17h00 à la chaufferie.

Une demande de subvention a été déposé à la SMVIC pour les rénovations des appartements, une enveloppe budgétaire serait encore disponible.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 12/11/2024 à 18h00 en Mairie.

La cérémonie du 11/11 est organisée comme suit : 10h00 à Montagne, et 11h30 à St Bonnet de Chavagne. Il est prévu de remettre un diplôme ainsi qu'un panier garnit à Jean-Claude MANQUAT pour son dévouement à l'association patriotique.

10) Point PLUI

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancé du PLUI et des impacts sur la communes de St Bonnet de Chavagne à la suite des 3 réunions communales,

Nous respectons le ZAN et l'armature intercommunale avec une consommation d'Espace Agricole Naturel et Forestier inférieure à 1,30 ha. La consommation d'ENAF est principalement positionnée sur les terrains communaux à proximité de La Chapelle et dessous le lotissement GONNET. Les autres consommations d'espace notamment dans les hameaux sont principalement des petites surfaces considérées comme « Dents creuses » donc non comptabilisées en consommation d'ENAF.
La zone UY (zone d'activités artisanales et industrielles) a été agrandie pour les besoins des entreprises CARRA et FAURE.

La Commune a proposé huit changements de destinations de bâtiments agricoles qui ont été validés.

La carte officielle du PLUI sera validée le 10/12/2024 au prochain Conseil Municipal.

11) Point RH

Pierre sera à la retraite au 31/12/2024, celui-ci évoque l'envie de continué à travailler sur l'équivalent de 2 jours par semaine à partir du 01/01/2025 et cela pour une durée de 2 ou 3ans. Il est donc nécessaire de créer un poste non permanent, à temps partiel annualisé.
Vote à l'unanimité des membres présents.

Il a été proposé à Jean-Luc FARCONNET de prendre la suite de Pierre à compter du 01/01/2025, sur un temps plein. Il est aussi proposé de recruter Jean-Luc FARCONNET sur un accroissement temporaire d'activité du 01/11/2024 au 31/12/2024.
Vote à l'unanimité des membres présents.

12) EVS – renouvellement convention participation financière

Le maire indique qu'il est nécessaire de renouveler l'aide financière à l'EVS, il propose de passer de 3500€ à 3840€, ce qui permettrait à l'EVS d'obtenir les financements LEDEAR.
Vote à l'unanimité des membres présents.

Il est aussi nécessaire de revoir la convention pluriannuelle jusqu'en 2028 avec révision à faire en 2026.
Vote à l'unanimité des membres présents.

Prochain CM : 10/12/2024 à 19h00

La séance est levée à 22h00.